

PROPOSITION

Etablie le : 20/03/2017

ENTRE

La société : MILLE PATES
interlocuteur : Eric GOURCILLEAU
mail : ericlabergerie@gmail.com

&



La Société : G7 SUD
interlocuteur : Stephane IATROPOULOS
mail : siatropoulos@transports-g7.com



PRESENTATION G7

Nos Implantations :

- G7 AIN : PONT D'AIN - 01
- G7 BOURGOGNE : SELONGEY - 21
- G7 DRÔME : DONZERE - 26
- G7 RHÔNE : MONTAGNY - 69
- G7 SAVOIE : St PIERRE EN FAUCIGNY -74
- G7 ALSACE : ENNISHEIM -68
- G7 ILE DE FRANCE : WISSOUS -91
- G7 CHAMPAGNE : WITRY LE REIMS -51

Nos Métiers :

Transports et Logistique Frigorifique

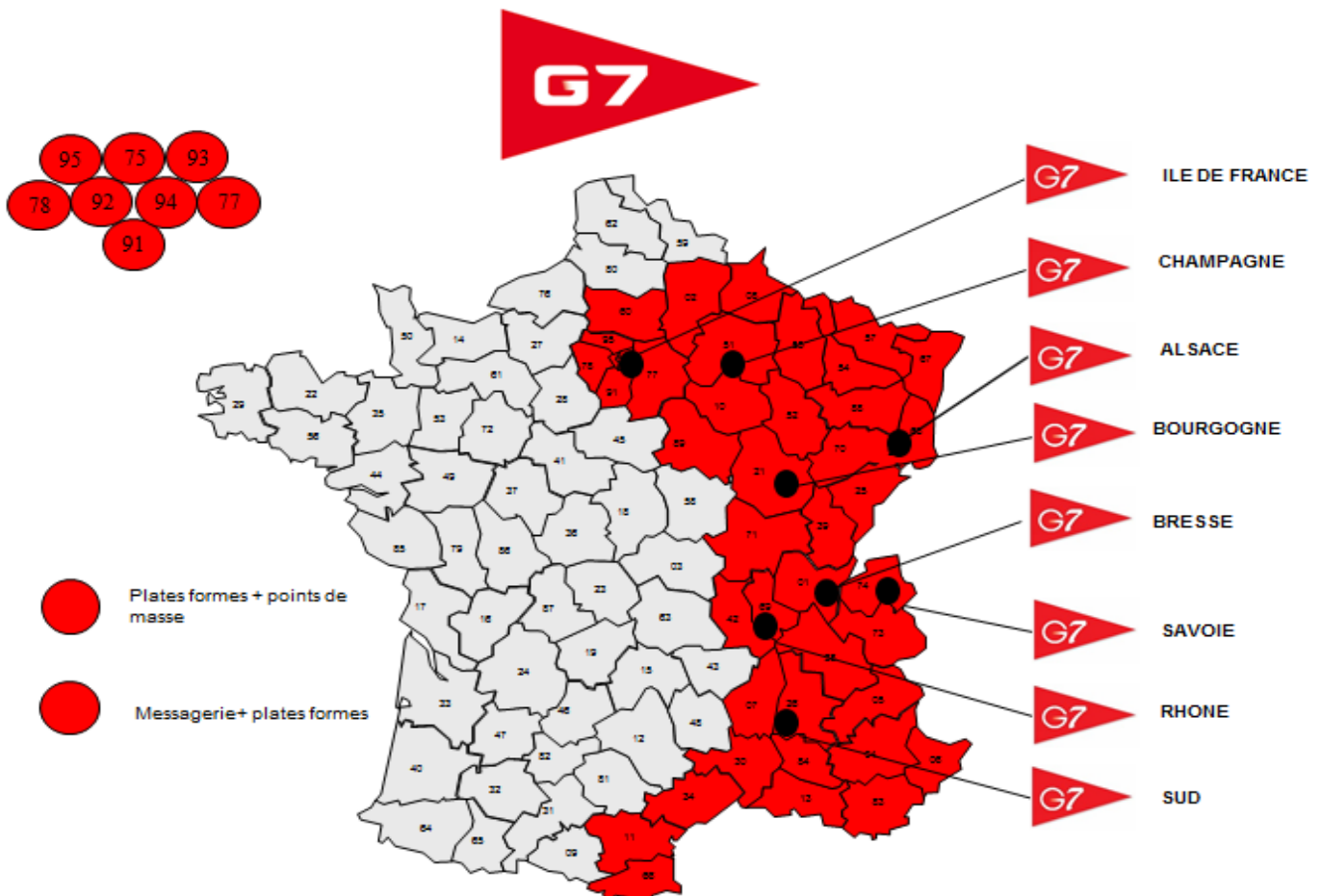
Typologie de produits transportés : FRAIS - SURGELES

Activités Flux tendu : DISTRIBUTION, MESSAGERIE, GROUPAGE, TOURNEES DEDIEES

Activités Logistiques : Stockage et préparation de commande en Froid Positif

Stockage et préparation de commande en Froid négatif (possibilité de passage en tunnel de congélation : site de St Pierre en Faucigny)

Notre couverture Géographique :





Société : MILLE PATES				
Tarif au départ de : Vallon Pont D'Arc 07		* Rapports Poids Volumes : 200Kg		
DEPARTEMENTS	FORFAIT	PRIX AU 100 KG		
	1 à 91	91/ 300	301/800	801/1500
13 BOUCHES DU RHONE	29	30	27	24
26 DROME	22	23	21	18
30 GARD	28	30	27	23

*CE TARIF SENTEND HORS STATIONS DE MONTAGNES ET LOCALITES PARTICULIERES

FRAIS D'ENREGISTREMENT PAR ENVOIS :

4,00 €

GESTION DES EMBALLAGES :

1,00 €

FACTURATION :

mensuel

REGLEMENT : TRAITE A JOURS DATE DE FACTURE

Grille tarifaire établie sur un prix carburant à :

0,97 €

Température produit transportés :

positif

OFFRE VALABLE 1 MOIS A DATE DE RECEPTION



Société : MILLE PATES		SURGELE	
Tarif au départ de : Vallon Pont D'Arc		* Rappports Poids Volumes : 300 kg	
DESTINATIONS		Prix Palette : 80*120 - € H.T.	
		1	2 à 3
01 Ain			
PROPOSITION	58	53	
07 Ardeche			
PROPOSITION	46	41	
21 Cote d'or			
PROPOSITION	60	53	
25 Doubs			
PROPOSITION	60	53	
26 Drôme			
PROPOSITION	46	41	
38 Isère			
PROPOSITION	57	50	
39 Jura			
PROPOSITION	60	53	
42 Loire			
PROPOSITION	57	50	
51 Marne			
PROPOSITION	114	101	
67 Bas - Rhin			
PROPOSITION	114	101	
68 Haut - Rhin			
MESSAGERIE	114	101	
69 Rhône			
PROPOSITION	50	44	
71 Saône & Loire			
PROPOSITION	58	53	
73 Savoie			
PROPOSITION	58	53	
74 Savoie Hte			
PROPOSITION	58	53	

*CE TARIF S'ENTEND HORS STATIONS DE MONTAGNES ET LOCALITES PARTICULIERES

FRAIS D'ENREGISTREMENT PAR ENVOIS : 4,00 €

GESTION DES EMBALLAGES : 1,00 €

FACTURATION : mensuel

REGLEMENT : TRAITE A JOURS DATE DE FACTURE

Grille tarifaire établie sur un prix carburant à : 0,97 €

Température produit transportés : positif

OFFRE VALABLE 1 MOIS A DATE DE RECEPTION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- * Ces conditions générales de vente sont en vigueur pour les entités du Groupe: G7
- * Acceptation expresse des présentes conditions générales de vente à toute commande confiée.
- * Dans le silence de ces conditions générales de vente, renvoi au Contrat Type Applicable aux Transports Public Routiers de Marchandises périssables sous Température Dirigée dont le donneur d'ordre reconnaît avoir pris connaissance.

1-CONDITIONS TARIFAIRES:

- * **Les prix s'entendent : Prix net hors taxes et franco client**
- * Pas de contre remboursement , ni de port dû
- * Intérêt pour retard de règlement trois (3) fois l'intérêt légal.
- * Indemnité forfaitaire au titre des frais de recouvrement de quarante euros (40€).
- * Envoi courbe de température : 15 € ht par courbe
- * Les échantillons sont facturés comme toute remise.
- * Retour de marchandise :
Si responsabilité de l'expéditeur (dlc trop courte, marchandise non commandée,...): tarif retour = tarif aller
Relivraison : facturable (si responsabilité de l'expéditeur ou destinataire)
- * **supports de charge consignés**
Echange nombre pour nombre.
Encours minimum égal à 2 semaines d'enlèvement

2-RESPONSABILITE:

- * **Etiquetage et conditionnement:**
- * Toutes les marchandises doivent être étiquetées avec le nom et l'adresse de l'expéditeur et celui du destinataire, la localité et le département, et la date de livraison.
- * Les conditionnements doivent être conformes à la législation en vigueur.
- * Exonération du transporteur en cas d'insuffisance ou de défectuosité du conditionnement.
- * **Opération de chargement et déchargement:**
- * Les lieux désignés par le donneur d'ordre doivent être accessibles sans contrainte ni risque particuliers pour des véhicules de caractéristiques usuelles pour le transport considéré.
- * Le donneur d'ordre s'engage à fournir le protocole de sécurité applicable sur le(s) site(s) de chargement(s) et /ou de déchargement (arrêté du 26/04/96)
Au-delà des délais légaux d'attente au chargement, application du contrat type (art. 11-1), fera l'objet d'une facturation de temps d'attente supplémentaires non contractualisé valorisé à hauteur de 35,00€ H.T
- * Obligation de communiquer formellement sur toute instruction particulière.
- * Primauté de contrôle contradictoire à la palette sur celui du carton (en fonction du nombre de cartons et du temps dévolu au chargement).
- * Pas de livraison aux particuliers
- * **Indemnité de retard :**
- * En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison de notre fait , l'indemnité ne pourra en aucun cas excéder le prix du transport.
- * De plus conformément au contrat type de transport sous température dirigée aucune facture de manque à gagner ne sera pris en compte.
- * **Récépissés émarginés:**
- * Visualisation des récépissés émarginés sur notre site internet.
- * Aucune demande d'émarginé par fax n'est acceptée si la preuve de transport est visualisable sur le site.
- * Exonération de fait de la responsabilité du transporteur dans le cas de non restitution des lettres de voitures émarginées par le destinataire.

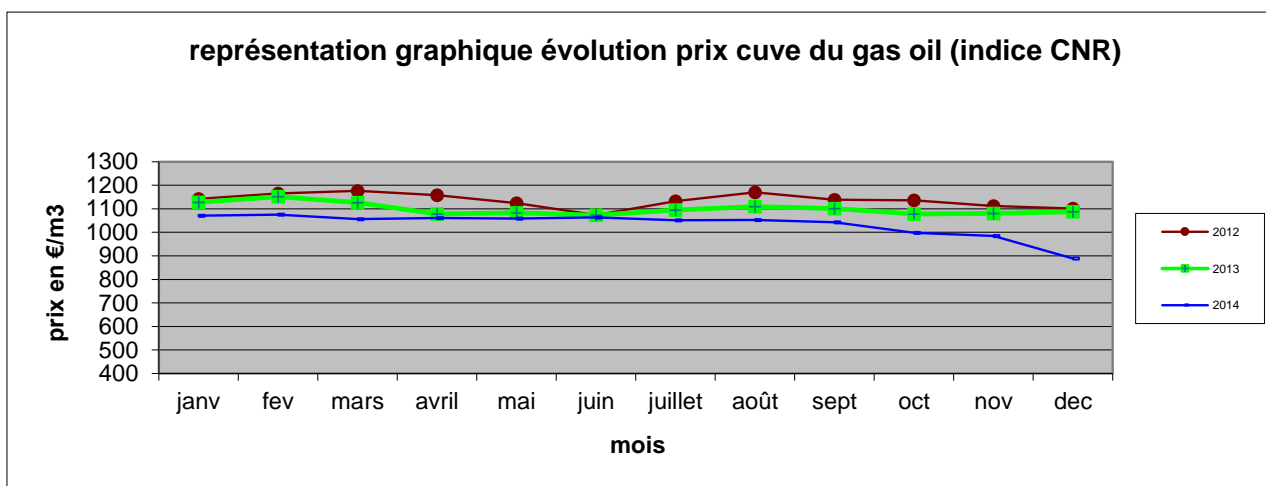
3-LITIGES:

- * **En cas de réserve**
- * Non prise en charge de litige inférieur à 20€ HT. Aucun cumul de litiges < à 20€HT.
- * En cas de perte partielle ou d'avarie, les réserves doivent être confirmées conformément à l'Art. L133-3 du Code du Commerce dans les trois (3) jours qui suivent la réception par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée , sous peine de forclusion.
- * En outre l'indemnisation est limitée comme suit selon le cas:
pertes et avaries
- * Notre responsabilité est limitée à 23.00 € par kg avec un maximum de 750.00 € ht par colis (1 colis = 1 palette dans le cadre de tarif à la palette). La plus faible de ces limites est toujours applicable.
- * Application de la prescription annale.
- * Absence d'indemnisation si le destinataire décide de conserver la marchandise avariée (abîmée, altérée)
- * Aucune compensation sans accord formel.
- * **Indemnisation au prix de cession réel:**
- * Prix de vente réellement appliqué tenant compte de l'ensemble des avantages financiers consentis par le vendeur.
- * Refus de la facture si le prix ne reflète pas la réalité des conditions commerciales expéditeurs/client destinataire.
- * Justification obligatoire de la valeur facturée, prix de cession réel (avoir fait au client).
- * **Exception**
- * Application du process UNTF(process de réception plateforme dérogatoire au contrat type) - www.untf.fr :
Réserves mentionnées sur la lettre de voiture globale suite à contrôle contradictoire sur les éléments suivants:
nombres de supports sols livrés, aspect visuel, nombre de supports de charge livrés, température
Traitement des souffrances dans les créneaux convenus (A/A :00H00 A/B: 12H00.)
Réserves définitives portées sur la lettre de voiture individuelle.
Restitution des lettres de voiture individuelles à J+1.

EVOLUTION GAS OIL

Evolution par rapport au mois dernier	-9,75%
Evolution depuis 12 mois	-18,29%
Evolution par rapport au prix de référence	8,20%
taux en pied de facture au	1,8%

année	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	moy,
2012	1142	1165	1176,6	1158,6	1123,8	1073,9	1132,2	1170,2	1138,7	1136	1112,5	1101,5	1135,92
2013	1128,2	1151,7	1126	1078,6	1082,7	1073,0	1094,6	1110	1101,1	1078,5	1081	1087,8	1099,43
2014	1071,3	1075,3	1056,6	1061,2	1058,4	1063,6	1051,5	1052,5	1043	997,9	984,8	888,8	1033,74



Grille d'indexation gas oil pied de facture / prix d'achat de 970 €/m³ (moyenne CNR 2005)

prix d'achat > à taux appliqué	560	580	590	600	620	640	660	680	700	720	740	760	780
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
prix d'achat > à taux appliqué	790	800	810	820	830	840	850	860	870	880	890	900	910
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
prix d'achat > à taux appliqué	920	930	940	950	960	970	980	990	1000	1010	1020	1030	1040
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,6%	0,9%	1,2%	1,5%	1,8%	2,1%
prix d'achat > à taux appliqué	1050	1060	1070	1080	1090	1100	1110	1120	1130	1140	1150	1160	1170
	2,4%	2,7%	3,0%	3,3%	3,7%	4,0%	4,3%	4,6%	4,9%	5,2%	5,5%	5,8%	6,1%
prix d'achat > à taux appliqué	1180	1190	1200	1210	1220	1230	1240	1250	1260	1270	1280	1290	1300
	6,4%	6,7%	7,0%	7,3%	7,6%	7,9%	8,2%	8,5%	8,8%	9,1%	9,4%	9,7%	10,0%

formule de répercussion du pied de facture carburant :

La présente grille tarifaire prend en compte un poste carburant représentant **25 %**

Le prix de la prestation pourra être réajusté avec un pied de facture selon la formule suivante :

$$\text{Pied de facture en \%} = \frac{\text{prix du gazole du mois (indice CNR)} - \text{prix du gazole à la date du contrat} * 25 \%}{\text{prix du gazole à la date du contrat}}$$